

l'intérêt national simplement parce qu'une province s'y oppose.

L'annonce faite en octobre marquait un renversement complet de politique. La nouvelle politique différait beaucoup de celle qu'avaient préconisée depuis quelques années des membres du gouvernement comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de celle qu'avait formulée le secrétaire d'État dans certains discours, l'an dernier. A cet égard, je veux citer de brefs passages de l'un d'eux, que l'honorable représentante a fait à Niagara Falls le 27 mars 1966. Elle a dit alors:

Les universités, pourrait-on dire, sont aussi des institutions provinciales. Mais elles se distinguent des jardins d'enfants et des écoles secondaires parce que ce sont des foyers d'érudition, de recherche et de haut savoir. Et comme le premier ministre l'a dit, le savoir ne connaît pas de bornes. De par sa nature, il doit s'étendre à toute l'expérience humaine; au-delà même de toute expérience humaine directe.

Plus loin, elle ajoutait:

La question du savoir est de portée vraiment nationale et, comme telle, doit réellement faire l'objet des préoccupations du gouvernement fédéral.

Elle a aussi cité le passage suivant du rapport de la Commission Bladen:

Une aide fédérale ne signifie pas automatiquement un contrôle fédéral. Le gouvernement fédéral ne dirige pas l'enseignement supérieur aujourd'hui, bien qu'il contribue à l'alimenter. Le caractère distinctif du Québec dans le domaine de la culture et le droit de cette province à créer son propre système universitaire sont bien reconnus, mais on fait remarquer que les problèmes de toutes les universités, qu'elles soient anglophones ou francophones, sont semblables. Toutes les universités, à l'heure actuelle, ont besoin de beaucoup plus de ressources financières que leurs gouvernements provinciaux—étant donné les dispositions fiscales actuelles—sont en mesure de leur fournir.

Plus loin, elle soulignait que, conformément aux recommandations de la Commission Bladen, le gouvernement augmentait ses subventions aux universités et elle mentionnait le rôle joué par le gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel.

Je ne crois pas que le gouvernement ait obtenu grand-chose par ce changement de politique, parce que même s'il s'arroge un rôle dans le domaine de l'enseignement des adultes, la province de Québec trouvera encore à redire. Nous le verrons bien lorsque le prochain projet de résolution sera présenté, mais je désire néanmoins en dire d'ores et déjà quelques mots.

D'après un article de Claude Turcotte, en provenance de Québec et paru dans *La Presse* d'hier, plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement québécois sont venus à Ottawa rencontrer le sous-ministre fédéral qui s'occupe de l'Éducation. Faisaient partie du groupe MM. Claude Morin, sous-ministre des

Affaires fédérales-provinciales, Arthur Tremblay et Yves Martin, sous-ministres de l'Éducation, et Fernand Jolicoeur, du ministère québécois de l'Éducation. L'article laissait entendre que les dispositions du bill que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration se propose de présenter sur l'enseignement des adultes inquiètent ces fonctionnaires et suggèrerait même la possibilité que cette mesure aura l'effet d'un nouveau cheval de Troie. Je soutiens que, même dans ce domaine, il nous faudra conclure des ententes spéciales avec le Québec, qui ne verra pas d'un bon œil l'intervention fédérale dans l'éducation des adultes.

L'essentiel de tous les discours que j'ai prononcés sur le sujet, c'est la nécessité d'un intérêt national dans l'enseignement postsecondaire. Nous n'y réussirons pas si le gouvernement fédéral se retire de ce domaine, même s'il transfère aux provinces certaines sommes à cette fin.

On accuse souvent le Nouveau parti démocratique d'être doctrinaire. C'est le gouvernement qui, dans ce cas, mérite ce reproche. On l'a convaincu d'une doctrine particulière. Je remarque la présence ici du député d'Hochelega et j'aimerais qu'il commente cette question, à propos du projet de résolution à l'étude ou du prochain ou bien des deux projets de loi.

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, à l'occasion de l'étude de ce projet de résolution, je voudrais faire quelques brèves observations relativement à ce domaine de l'éducation dans lequel le gouvernement fédéral cherche, par tous les moyens, à s'immiscer.

• (3.10 p.m.)

On sait que la province de Québec est assez jalouse de ses prérogatives dans un domaine qui lui a été attribué par la Constitution, soit celui de l'éducation. J'ai été surpris, lorsque j'ai étudié bien sommairement, il est vrai, les déclarations que le ministre des Finances (M. Sharp) nous a faites hier à l'effet que les déclarations du ministre des Finances d'Ottawa ne s'accordaient pas tellement bien avec celles qu'a faites le très honorable premier ministre du Québec justement à propos du système d'éducation. J'aurai, dans quelques minutes, une question à poser au ministre des Finances au sujet d'une déclaration qu'il a faite, qui m'a fort surpris et qui m'a laissé perplexe même, justement dans ce domaine de l'éducation et aussi des prérogatives de la province de Québec.

On a semblé dire, aussi, que la province de Québec réclame un traitement de faveur en matière d'éducation. Eh bien, justement, la